

DECISION ADMINISTRATIVE

N°86/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :
Contrat de prestation
Avec BUBBLE YOU

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de prestation de services avec BUBBLE YOU, ZEBBAR Younes, sis 2 Rue d'Auvergne, 38130 Echirolles, en vue de la mise en place **d'une animation Tir à l'arc** dans le cadre des « Ados dans la ville », **sur 3 séances mardis 11, 18 et 25 juillet 2023 après midi.**

Le coût de la prestation s'élève à **540 Euros** (cinq cent quarante Euros) non assujetti à la TVA, selon l'article 293B du CGI.

De signer le contrat de prestation de services annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le10 mai 2023

Par délégation du Conseil Municipal, Le Maire Guy GENET

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.